



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 décembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération
internationale: coopération Sud-Sud et intégration
régionale
Troisième session
Genève, 23-25 février 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les relations Sud-Sud au service du renforcement des capacités productives dans les pays en développement.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1
Élection du bureau

1. Il est recommandé aux participants d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.2/7 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Les relations Sud-Sud au service du renforcement des capacités productives dans les pays en développement

3. À sa cinquantième réunion directive, en juillet 2010, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les thèmes suivants pour la réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale:

a) Promouvoir la coopération Sud-Sud pour développer les capacités productives, y compris dans le secteur agricole, dans les pays en développement et les pays en transition;

b) Le financement du commerce et le rôle des institutions financières régionales pour promouvoir le commerce et l'investissement Sud-Sud.

4. Les décideurs s'intéressent de plus en plus à une refonte des stratégies de développement tenant compte de la thématique du renforcement des capacités productives. Dans ce contexte, l'enjeu fondamental pour les pays en développement est de mettre à profit le commerce, les flux d'investissement et les flux de technologie pour encourager une forte croissance de la productivité, un accroissement de l'emploi productif et une hausse des salaires réels, sans provoquer des déséquilibres extérieurs et des distorsions risquant de ralentir le processus de rattrapage.

5. Les participants examineront ces questions dans le contexte de l'intensification des relations économiques entre pays en développement et détermineront comment la coopération Sud-Sud peut faire de ces relations un complément des efforts déployés pour renforcer les capacités productives dans des pays dont les dotations initiales, l'histoire institutionnelle et les capacités directives diffèrent.

6. Les objectifs de la réunion sont les suivants:

a) Examiner l'évolution de la coopération Sud-Sud et ses incidences sur un développement équitable et le renforcement des capacités productives;

b) Présenter les bonnes pratiques et comparer les observations relatives à des approches innovantes dans des domaines d'action d'une importance stratégique;

c) Passer en revue les problèmes et les défis concernant la formulation des politiques aux niveaux national et international;

d) Déterminer les possibilités de promouvoir la collaboration interinstitutions, l'échange de connaissances et le dialogue dans les domaines de compétence de la CNUCED.

7. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. Les experts et les personnalités invitées échangeront des informations sur leur expérience nationale ou régionale des questions traitées. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves notes sur les questions à l'étude. Ces documents seront distribués à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.2/8 Le renforcement des capacités productives à l'ordre du jour des relations Sud-Sud

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

8. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session. La réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces notes devront être communiquées au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Ces documents devront être communiqués avant le 9 février 2011 au secrétariat de la CNUCED, à l'attention de M. Piergiuseppe Fortunato, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopie: +41 22 917-0055; courriel: piergiuseppe.fortunato@unctad.org.